



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Personnel

Question écrite n° 60595

#### Texte de la question

M Jean-Claude Peyronnet interroge M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur l'état d'avancement de la mise en place de la parité entre les personnels enseignants et ATOSS du ministère de l'agriculture et de l'éducation nationale. De même, il souhaiterait connaître ou en est la construction statutaire des corps spécifiques de l'enseignement agricole (surveillants titulaires, répétiteurs, PTA).

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les ministres chargés respectivement de la fonction publique et du budget ont été saisis, à plusieurs reprises, par le ministre de l'agriculture et de la forêt, de projets de textes réglementaires devant permettre à l'ensemble des personnels relevant de l'enseignement agricole d'exercer ses fonctions dans les mêmes conditions et avec les mêmes garanties que leurs homologues de l'éducation nationale. S'agissant plus particulièrement des corps spécifiques, de nouvelles propositions ont été adressées, le 23 mars 1992, au ministre d'État, ministre de la fonction publique et des réformes administratives et au ministre du budget, ceci afin d'améliorer la situation des surveillants titulaires, des chefs de pratique d'école d'agriculture et des répétiteurs, en poste dans les établissements publics locaux de l'enseignement agricole, tout en conservant aux intéressés leur statut d'éducateur. Les mesures envisagées tiennent compte des aspirations des personnels concernés.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Peyronnet Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60595

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et développement rural

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 août 1992, page 3447